

Le présent extraordinaire du Deux Avril mil huit cent soixante dix sept

Le présent mil huit cent soixante dix sept. Le Deux Avril, le Conseil municipal de la Commune de Combeix, canton de Lavalotte, département de la Charente, convoqué extraordinairement, en vertu de l'autorisation de Monsieur le Préfet, en date du treize Mars mil huit cent soixante dix sept, à l'effet de délibérer sur les ressources à affecter à la mise en barrière avec un prolongement n° 11; 2° sur l'évaluation du terrain côté gauche n° 2, réuni à la salle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup>, formant la majorité des membres en exercice: Beiner, David, Birot Thomas, Dereix Martial, Darlaud Bauffeur Léonard, Deluchapt, Chevrier, adjoints et M. Larfont, maire

Absents: Dereix Jean Jean, Forestas Charles et Nauge François;

Il a été procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Beiner ayant obtenu la majorité du suffrage a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a proposé de délibérer sur la création de ressources nécessaires pour la mise en bon état du prolongement, jusqu'à la limite du département du chemin d'intérêt commun n° 11, en comprenant l'assiette du chemin ordinaire n° 1 de la commune. La dépense est évaluée à quatre mille cent francs dans le rapport des agents voyers, qui sera soumis au conseil général en avril prochain et à l'achat des terrains dans la traversée du long

de Combiers.

Le conseil a, à l'unanimité, — proposé d'affecter à la mise en bon état de la voie à classer :

1<sup>o</sup> le reliquat vicinal,

2<sup>o</sup> les ressources de 1877.

3<sup>o</sup> et au besoin, si faire se peut, au cas où ces ressources ne suffiraient pas, de prélever le surplus, s'il y a lieu, sur la subvention qui sera accordée à la commune de Combiers pour l'évaluation des terrains cédés à l'assiette du chemin n<sup>o</sup> 2 et dont le montant s'élève à Deux mille neuf cent vingt six francs. —

Monsieur le Président a ensuite proposé de délibérer sur l'évaluation des terrains cédés au n<sup>o</sup> 2. Le Conseil a, à l'unanimité, évalué le tableau des parcelles, telles qu'elles sont établies au tableau en dossier de l'enquête sur le n<sup>o</sup> 2 à une somme de Deux mille neuf cent vingt-six francs et prie Monsieur le Préfet, de vouloir bien accorder à la Commune de Combiers une subvention égale à la valeur des dits terrains.

Lecture faite du présent procès-verbal, les membres sont présents ont signé à l'exception de M<sup>rs</sup> Dercin Martial et Déléchapt, qui ont déclaré ne savoir signer et Monsieur le Président a levé la séance.

Fait et délibéré à Combiers les jour, mois et an que dessus

Chavrier

Le Maire de Combiers,

Benoît Thomas

M<sup>rs</sup> Bouyer Bessier

J. Davin

Delauné

J. De Lassus

maire